

3 ANS APRÈS LA LOI HANDICAP : BILAN DRAMATIQUE SUR LE TERRAIN TOULOUSAIN

Les associations membres du Collectif Inter Associatif Handicaps 31
vous invitent à un **point presse** :

lundi 11 février à 12 h

à l'**AFM**, Bat. Actys 3 B, rez-de-chaussée, Rue Garance à Labège.

Nous vous présenterons le **bilan de l'application sur le terrain** de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les **autorités organisatrices des transports** devaient établir un **schéma directeur de l'accessibilité des transports** avant le 11 février 2008. A ce jour, en Haute-Garonne, ce n'est pas fait.

Les **communes de plus de 5 000 habitants** doivent créer et faire fonctionner une commission communale d'accessibilité. Sur 37 communes de Haute-Garonne concernées, 14 seulement en ont créé une dont moins de 6 fonctionnent !

La loi a créé une **Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)**. Celle de Haute-Garonne ne travaille pas en concertation avec les représentants associatifs membres des commissions. La Commission Exécutive de la MDPH 31 fonctionne comme une simple chambre d'enregistrement. Aucune des demandes des associations n'est prise en compte.

De nombreux autres points allongent la liste : nous vous les donnerons.

Les personnes en situation de handicap refusent la charité, elles attendent seulement le respect de leurs droits, dans l'esprit et dans la lettre.

Elles ne veulent plus des discours mais des actes concrets avec une vraie volonté politique. Elles attendent maintenant des engagements précis avec des échéanciers rapides.

Personnes contacts :

Dr Catherine COUSERGUE, tel : 05 61 44 88 33.

Patrick COQUEREL, tel : 05 61 54 60 45 / 06 03 61 32 06.

¹ Collectif de 16 associations de personnes handicapées de Haute-Garonne représentant plus de 5 000 familles.